



VILLE DE VERSOIX  
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du lundi 20 juin 2022 de 20h00 à 22h00  
Lieu : Maison du Charron - Versoix

TITRE	NOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE	REMPLECE PAR
<b>Présidente</b>	M. de Terwangne	x		
<b>Vice-Président</b>	X. Henauer	x		
<b>Secrétaire</b>	R. Lima		x	
<b>Conseillers municipaux</b>	J. Brünisholz	x		
	M. Cela	x		
	A. Chaudieu	x		
	S. Conus	x		
	B. Curvaia	x		
	J. Diaz	x		
	T. Foster	x		
	J.-P. Kapp	x		
	J.-M. Leiser	x		
	J. Marquis	x		
	P. Marro	x		
	E. Matias Ramos	x		
	C. Miche	x		
	L. Monnot-Crespi	x		
	G. Pinto-Pereira	x		
	A. Riat	x		
	D. Ricci	x		
	A. Sauter Caillet	x		
	E. Schmied	x		
	C. Schneckenburger	x		
	S. Sidler	x		
	E. Tamone	x		
	C. Varonier	x		
	B. Zeder		x	
<b>Maire</b>	O. Enhas	x		
<b>Vice-Maire</b>	C. Lambert	x		
<b>Conseiller administratif</b>	J. Tchamkerten	x		
<b>Secrétaire générale adjointe</b>	M.-L. Possa	x		
<b>Rédaction PV</b>	C.-A. Mareemootoo	x		

**Ordre du jour :**

1. Exhortation et introduction
2. Prestation de serment de Mme Elea Schmied et de M. Basilio Curvaia, nouveaux membres du Conseil municipal
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mai 2022
5. Allocutions de la Présidente du Conseil municipal et de la Maire
6. Communications du Bureau du Conseil municipal
7. Délibérations
  - a. Crédit de CHF 360'000.- destiné au remplacement des WC de la gare et de la place Bordier par des WC autonettoyants
  - b. Comptes 2021 de la Fondation communale de Versoix-Samuel May
  - c. Comptes 2021 de la Fondation communale pour l'Installation à Versoix d'Entreprises, d'Artisanat et de Commerces (FIVEAC)
8. Motions
  - a. M8 « Stratégie judiciaire de la Mairie contre des médias et des journalistes : Stop aux dépenses ! »
9. Résolutions
  - a. Préavis du Conseil municipal en vue de la nomination du lieutenant Thomas Stalder en tant que commandant de la Compagnie 52 des sapeurs-pompiers volontaires de Versoix, avec le grade de capitaine
10. Questions
11. Pétitions
12. Communications du Conseil administratif
13. Hommage à M. Michel Cela, membre du Conseil municipal démissionnaire
14. Communications des membres du Conseil municipal
15. Divers

**1. EXHORTATION ET INTRODUCTION**

La Présidente ouvre la séance à 20h00 et prononce l'exhortation, que les participants à la séance et le public écoutent debout.

La Présidente souhaite la bienvenue aux membres du Conseil administratif et du Conseil Municipal, aux membres de l'administration et à la procès-verbaliste. Elle salue dans le public l'État-Major de la Compagnie des Sapeurs-Pompiers de Versoix et les représentants de la presse.

MM. Lima et Zeder sont excusés.

M. Leiser arrive à 20h27.

**2. PRESTATION DE SERMENT DE MME ELEA SCHMIED ET DE M. BASILIO CURVAIA, NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil municipal prend acte du serment de deux nouveaux membres du Conseil municipal :

- Mme Eléa Schmied, élue sur la liste PDC-Le Centre.
- M. Basilio Curvaia, élu sur la liste PDC-Le Centre.

*Applaudissements.*

**3. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour est approuvé.

**4. APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 23 MAI 2022**

Les modifications ci-dessous sont apportées au PV de la séance du 23 mai 2022 :

- Suite à une remarque de Mme Sauter Caillet, la Présidente signale qu'en raison d'un contretemps de la procès-verbaliste, qui s'est excusée auprès de Mme la Secrétaire générale adjointe, la diffusion du procès-verbal sur l'Extranet a été retardée.
- Page 14, 4<sup>e</sup> § : « M. Lambert confirme que ~~le problème sur le fond est~~ l'ouverture d'une procédure au fond ~~qui~~ pourrait donner lieu à une récupération d'argent ».
- Page 15, 6<sup>e</sup> § : « Mme Chaudieu demande au cas où le plaignant serait débouté en justice, ~~s'il~~ **s'il** rembourserait les finances communales. »
- Page 22, avant-dernier § : « Pour ne prendre qu'un exemple la question de l'enquête, qui n'en est pas une, tant ~~dans~~ dans le champ d'investigation ... n'est absolument pas traité ».
- Page 36, bas de la page : Belvédère Port Choiseul ~~Choiseul~~.

**Vote** : Muni des modifications mentionnées ci-dessus, le procès-verbal de la séance du 23 mai 2022 est accepté par 20 oui, aucun non et 3 abstentions d'usage avec remerciements à son auteure (23 votants).

**5. ALLOCUTIONS DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LA MAIRE**

La Présidente prend la parole :

« Madame le Maire,

Madame la Conseillère administrative, Monsieur le Vice-Maire,

Chers membres du Conseil municipal,

Cher public,

Mon premier mot sera « Merci » : merci à vous les élus de notre commune pour la confiance que vous me témoignez en m'élisant « Présidente de notre Conseil municipal ». Je m'engage à me montrer digne des attentes placées en moi en tant que première citoyenne de Versoix. Je serai à l'écoute de chacune et chacun au sein de ce Conseil municipal, à l'écoute et proche des citoyens lors des manifestations communales. Je suis entourée d'élus motivés au sein de notre bureau ! Merci à notre Président sortant, Julien Marquis, pour sa patience en répondant à mes très nombreuses questions sur l'application de notre nouveau règlement du Conseil Municipal. Merci à notre administration, sa Secrétaire Générale adjointe, Madame Possa, ainsi que Madame Schreiber pour leur accompagnement durant cette année de présidence.

Notre administration est indispensable dans le fonctionnement de notre commune : derrière chaque projet, il y a des femmes et des hommes à notre

service, des employés compétents, dévoués qui méritent toute notre reconnaissance, notre respect pour le travail accompli. Ne l'oublions pas.

Que représente notre Conseil municipal à mes yeux ? 27 membres, 27 personnalités différentes, toutes complémentaires, une belle palette de compétences, une richesse d'opinion, des élus tolérants aux opinions différentes, des élus respectueux des règles institutionnelles, des conseillers municipaux motivés à délibérer pour le bien commun de notre ville.

Remontons quelques instants dans le temps : 1963. Année où notre population dépasse 3000 habitants, le 1er juin M. Noël Genequand devient le premier Président du Conseil municipal de Versoix. C'est un homme, mais où sont les femmes ? Il faudra attendre le 1er juin 1972 avec la nomination de Micheline Pernet, réélue en 1986 et 1990, suivie par Liselotte Kraus-Gurny en 1976. Le 1er juin 1991, un clin d'œil à Corinne, nomination de sa maman : Janine Schneckenburger. Par la suite, une personnalité connue des versoisienne élue le 1er juin 1998 : Véronique Schmied. Suivrons Michèle Robas en 2003, la maman d'Aline en 2007 : Marie-José Sauter et notre Maire, Ornella Enhas en 2011 avec qui j'ai le privilège de collaborer durant cette année de présidence. Je suis la onzième femme à présider notre Conseil municipal et je n'espère pas la dernière !

Mon souhait sera de faire travailler ce conseil municipal dans un esprit de coopération, de consensus, notre fil conducteur étant la recherche du bien-vivre à Versoix. Cette recherche du bien-vivre à Versoix doit être la base de notre réflexion sur l'évolution de notre ville, les citoyens nous ont confié la destinée de notre ville, nous demandent d'avoir des débats d'idées plutôt que des débats de personnes, conflictuels qui entretiennent une image négative de Versoix.

Je vous rappelle la signification du « bien-vivre » à Versoix : celui-ci repose sur le respect mutuel, l'acceptation de la pluralité des opinions, des interactions dans l'ouverture et la coopération, des relations bienveillantes, ainsi que le refus de s'ignorer ou de se nuire.

Mon mot de la fin sera :

Que nos débats soient nourris, vifs, empreints de respect et de courtoisie  
Que nos débats nous permettent d'atteindre nos niveaux d'ambition et nos objectifs afin qu'il fasse bon vivre à Versoix

Alors, nous pourrions dire avec fierté notre devise : « Fiers d'être tes enfants »

VIVE VERSOIX ! »

*Applaudissements.*

Mme Enhas prend la parole :

« Chers collègues du Conseil administratif,

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les membres nouvellement élus du bureau du Conseil Municipal,

Mmes et M. les conseillers municipaux,

Chers habitants et public qui nous font l'honneur de participer à cette séance du CM,

Voilà une année particulière et exigeante, mais passionnante également qui s'ouvre à moi, une année lourde de responsabilités et de défis, pendant laquelle je vais investir toute mon énergie dans cette belle fonction de Maire.

C'est avec un engagement confiant et en m'appuyant également sur mon expérience de la précédente législature que je désire remplir ce mandat qui m'est confié, en portant toujours une attention toute particulière aux besoins et au bien-être des habitantes et habitants de Versoix, avec le souci permanent d'être, de par ma fonction, à leur service.

J'ai le plaisir, après m'être déjà exprimée lors de la sérénade au maire, de réitérer ici mes remerciements à J. Tchamkerten qui m'a précédé dans la fonction de Maire; d'adresser également mes remerciements à mon collègue C. Lambert, vice-maire cette année.

Au sein de notre collège exécutif, je sais pouvoir compter sur mes 2 collègues pour m'épauler. Ensemble, dans un esprit de concordance de collégialité, nous pourrions poursuivre notre engagement pour préparer le meilleur avenir pour notre commune et promouvoir une ville dynamique, où il fait bon vivre.

Je tiens également à remercier M. Julien Marquis, pour son investissement et son dynamisme pendant son année de présidence du CM. Je me réjouis de la collaboration avec le bureau du Conseil municipal nouvellement élu, désormais présidé par notre 1ère citoyenne de la commune, Mme Muriel de Terwangne. Toutes mes félicitations vont aux membres du bureau ainsi qu'à notre présidente pour leur brillante élection.

J'exprime mes remerciements à la population de Versoix qui m'a fait confiance et permis de poursuivre depuis 2 ans déjà un 2ème mandat au sein de notre collège exécutif.

Les défis à relever pendant les 12 mois à venir ne manquent pas ; je me contenterai ce soir d'en rappeler quelques-uns que j'ai relevés le 9 juin dernier dans mon discours prononcé à l'occasion lors de la sérénade au Maire.

Tout d'abord, concernant les questions de financement intercommunal qui devront faire l'objet d'une décision au sein de l'ACG ces prochains jours pour la 1ère étape de cette révision. Il s'agit de s'engager pour un système financier qui soit plus équitable, qui réduise les disparités entre les communes à toujours plus fort potentiel de ressources et celles, comme Versoix, à plus faible potentiel financier.

Dans un esprit de solidarité entre toutes les communes genevoises, la révision de la péréquation intercommunale devra permettre d'assurer la

pérennité des prestations de proximité de la même manière à tous les habitants du Canton, indépendamment de la commune de domicile.

La réflexion doit intégrer également les questions des charges des centres urbains. Versoix, au même titre que les autres villes du Canton, doit chaque année faire face à des charges significatives profitant à l'ensemble de la population de la Rive Droite du lac, voire au-delà, dans de nombreux domaines tels que l'aménagement du territoire, la sécurité, les loisirs, le sport, la culture ou le social. Ces charges, bénéficiant à un vaste bassin de population, doivent désormais également être prises en compte dans un nouveau système de péréquation intercommunale qui soit plus équitable et qui intègre les spécificités des Villes.

Au niveau communal, il s'agit de poursuivre la mise en œuvre du plan de législature au travers duquel le Conseil administratif s'engage dans la promotion d'une ville plus inclusive, plus attractive et plus durable.

Avec comme objectif de développer

- des projets favorisant un développement territorial harmonieux et respectueux de l'environnement
- des projets permettant l'épanouissement personnel et favorisant le mieux vivre ensemble dans les domaines de la culture, du sport, des loisirs, du social
- et enfin de développer un plan climat communal qui guidera chacune de nos actions, chacun de nos projets avec des impacts directs dans les domaines de la mobilité, des infrastructures, des bâtiments, ou encore de l'environnement.

Enfin, je tiens à reprendre les paroles prononcées lors de la sérénade et à revenir sur les mois passés au sein de la vie politique versoisienne, tant pour le délibératif que l'exécutif : j'appelle de mes vœux à ce que les divergences qui nous animent puissent trouver des réponses satisfaisantes pour toutes et tous et que les énergies jusqu'ici divergentes convergent enfin dans une dynamique positive et constructive. En tant que Maire, j'apporterai toute mon énergie et ma force de conviction à la rénovation de notre édifice communal aussi bien avec mes collègues du Conseil administratif qu'avec les membres du Conseil municipal. Ensemble, nous devons et pouvons y arriver, en rendant hommage à chacune et chacun des élues du Conseil municipal et du Conseil administratif pour remplir consciencieusement le mandat qui a été confié.

Avant de terminer, je tiens à remercier le personnel communal, sous la direction de notre Secrétaire général, M. Christian Séchaud, de notre Secrétaire générale adjointe, Mme Marie-Louise Possa et des chefs de service, tout le personnel communal sans l'implication desquels il nous serait impossible de transformer nos projets politiques en actions au service de chaque habitant de notre commune. Un personnel fidèle, efficace et dévoué qui représente la mémoire de la commune, en connaît tous les rouages et sans l'appui duquel rien ne pourrait se concrétiser.

Merci pour votre attention et que Vive Versoix ! »

## 6. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

- 6.1. Invitation à l'inauguration de la rénovation de Port Choiseul le 28 juin 2022. Rendez-vous à 11h00 devant le restaurant du Club Nautique.
- 6.2. La Présidente donne lecture du courrier du 26 mai 2022 de Mme et M. Ballaman, adressé au Conseil administratif avec copie au Bureau, concernant l'aménagement du Quai de Versoix. Une réponse a été adressée à Mme et M. Ballaman.
- 6.3. M. Daniel Ricci a été élu à l'unanimité Président de la commission finances, administration et économie, en remplacement de M. Gilles Chappatte, démissionnaire du Conseil municipal au 31 mai 2022.
- 6.4. La photo officielle du Conseil administratif et du Conseil municipal aura lieu juste avant la séance du Conseil municipal du 12 septembre 2022. Des informations suivront par mail.

## 7. DELIBERATIONS

- a. Crédit de CHF 360'000.- destiné au remplacement des WC de la gare et de la place Bordier par des WC autonettoyants

### Rapport de la commission aménagement et transports

Mme Sauter Caillet, présidente de la commission AT, signale que le projet de remplacement des WC de la gare et de la place Bordier par des WC autonettoyants a été présenté à la commission lors de sa séance le 31 mai 2022. La commission a relevé l'importance de mettre de telles installations à la disposition de la population ainsi que l'intérêt d'avoir, sur le site de la commune notamment, un plan indiquant l'emplacement de tous les WC publics à disposition sur la commune. C'est donc à l'unanimité que la commission AT, dans sa séance du 31 mai 2022, a préavisé favorablement l'ouverture de ce crédit.

### Rapport de la commission finances, administration et économie

M. Marro, membre de la commission FAE, signale qu'il n'y a pas eu débat lors de la séance de la commission FAE dans la mesure où les commissaires se sont exprimés d'une seule voix. Ils se sont prononcés à l'unanimité en faveur de l'ouverture du crédit de CHF 360'000.- destiné au remplacement des WC de la gare et de la place Bordier par des WC autonettoyants. L'un des commissaires a relevé l'intérêt de mettre à disposition des citoyens une plateforme indiquant l'emplacement de tous les WC publics à disposition sur la commune.

### Discussion

M. Lambert prend note des propositions des commissaires et leur conseille de se référer à l'application répertoriant l'emplacement de WC publics dans toute l'Europe.

M. Pinto-Pereira fait remarquer que le papier hygiénique situé dans les WC publics de la gare est distribué feuille par feuille et que l'installation d'un distributeur plus pratique serait préférable.

La Présidente prend note de cette proposition.

La parole n'est plus demandée et la Présidente soumet ce crédit au vote du Conseil municipal.

**Crédit de CHF 360'000.- destiné au remplacement des WC de la gare et de la place bordier par des WC autonettoyants**

Vu le message joint à la présente, version définitive validée par le conseil administratif de la Ville de Versoix, au cours de sa séance du 16 mars 2022, qui décrit dans les détails les travaux qui seront effectués au moyen de ce crédit,  
vu le rapport de la commission Aménagement et transports du 31 mai 2022,  
vu le rapport de la commission Finances, administration et économie du 16 juin 2022,  
conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,  
sur proposition du Conseil administratif,  
le Conseil municipal

**DECIDE**

Par 24 oui, 0 non et 0 abstention,

1. De réaliser les travaux permettant le remplacement des WC de la gare et de la place bordier par des WC autonettoyants.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 360'000.- destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette de CHF 360'000.- au moyen de 10 annuités dès l'année où ces travaux seront terminés, estimée à 2022.
5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 360'000.-.

b. Comptes 2021 de la Fondation communale de Versoix-Samuel May

### Rapport de la commission finances, administration et économie

M. Marquis, Vice-président de la commission FAE, signale que la commission a discuté de ce sujet lors de sa séance du 16 juin dernier. La commission a auditionné M. Daniel Ricci et M. Antoine Droin, respectivement Président et Secrétaire de la Fondation.

Cette audition a donné lieu à un échange particulièrement nourri. Les questions ont porté sur la part des travaux d'entretien réalisés chaque année par la Fondation, sur le niveau des loyers, le rôle social de la Fondation mais encore sur le niveau des liquidités disponibles, environ CHF 6'000'000.- sur l'exercice 2021 et sur la destination de ces liquidités tout au long de l'année. Des explications ont été données en réponse aux questions portant sur le PLQ de la parcelle des Buissonnets ainsi que sur le projet d'immeuble de la Fondation à l'avenue Choiseul, un projet qui en est au stade de la procédure d'autorisation de construire.

Dans un deuxième temps, la commission a abordé deux questions brûlantes et délicates :

1. la hausse des coûts de l'énergie et de la potentielle répercussion de cette hausse sur la Fondation d'une part et sur les loyers d'autre part ;
2. l'envolée des taux d'intérêt hypothécaire.

Les auditionnés ont rappelé aux membres de la commission que grâce à une politique d'emprunt à très long terme et du renouvellement d'emprunt effectué récemment, la Fondation communale est/serait relativement peu, voire pas exposée en 2022.

A la suite de cette discussion la commission a préavisé favorablement par 8 voix et une abstention (celle du Président de la Fondation) et les comptes 2021 de la Fondation communale de Versoix-Samuel May et recommande au Conseil municipal de les approuver.

### Discussion

Au nom du parti socialiste de Versoix, Mme Matias Ramos remercie la Fondation communale de Versoix-Samuel May pour le travail effectué et les projets à venir.

La parole n'est plus demandée et la Présidente soumet les comptes 2021 de la Fondation communale de Versoix-Samuel May au vote du Conseil municipal.

### **Approbation des comptes 2021 de la Fondation communale de Versoix – Samuel May**

Vu le rapport de gestion, le compte de résultats et le bilan de la Fondation communale de Versoix – Samuel May,  
vu le rapport de l'organe de révision Bonnefous Audit SA, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2021, du 30 mai 2022,  
vu le rapport de la commission Finances, administration et économie du 16 juin 2022,  
conformément à l'art. 30, al. 1, let. i de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,  
sur proposition du Conseil administratif,  
le Conseil municipal

**DECIDE**

par 23 oui, 0 non et 1 abstention

1. D'approuver les comptes 2021 de la Fondation communale de Versoix – Samuel May, tels que présentés dans le rapport joint à la présente daté du 30 mai 2022, établi par la société Bonnefous Audit SA, sise à la rue du Cendrier 24, 1211 Genève.
  2. De donner décharge au Conseil de la Fondation communale de Versoix – Samuel May, de la gestion de ses comptes 2021, avec remerciements pour le dévouement qu'il apporte à ses fonctions.
- c. Comptes 2021 de la Fondation communale pour l'Installation à Versoix d'Entreprises, d'Artisanat et de Commerces (FIVEAC)

**Rapport de la commission finances, administration et économie**

M. Marquis, Vice-président de la commission FAE, signale que la commission a, lors de séance du 16 juin dernier, procédé à l'audition de M. Gilles Chappatte, ancien Président de la FIVEAC qui officie désormais en qualité de liquidateur avec MM. Brice Balland et Jérémie Jaussi. Sur le plan comptable la Fondation n'a pas mené de réelles activités en 2021 en raison de sa dissolution devant le Conseil municipal à l'automne 2020. M. Chappatte a rappelé aux membres de la commission en quoi consistait ce processus de dissolution dont la dernière étape est l'entrée en vigueur le 15 janvier 2022 de la loi cantonale approuvant la dissolution de la FIVEAC.

M. Chappatte a confirmé que la liquidation était maintenant confirmée et que les liquidités étaient transférées à la commune. Le Service des affaires communales a confirmé qu'il n'y aurait pas d'exercice comptable pour 2022 et par conséquent pas d'obligation coûteuse d'en effectuer une révision. C'est donc la dernière fois que la commission FAE, unanime, propose au Conseil municipal d'approuver les comptes 2021 de la FIVEAC.

**Discussion**

La parole n'est pas demandée et la Présidente soumet aux voix les comptes 2021 de la Fondation communale pour l'Installation à Versoix d'Entreprises, d'Artisanat et de Commerces (FIVEAC).

**Fondation communale pour l'Installation à Versoix d'Entreprises, d'Artisanat et de Commerces (FIVEAC)**

Vu le compte de résultats et le bilan de la Fondation communale pour l'Installation à Versoix d'Entreprises, d'Artisanat et de Commerces (FIVEAC),  
vu le rapport de l'organe de révision BfB Société Fiduciaire Bourquin frères et Béran SA, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2021, du 28 avril 2022,  
vu le rapport de la commission Finances, administration et économie du 16 juin 2022,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. i de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,  
sur proposition du Conseil administratif,  
le Conseil municipal

## **DECIDE**

par 23 oui, 0 non et 1 abstention

3. D'approuver les comptes 2021 de la Fondation communale pour l'Installation à Versoix d'Entreprises, d'Artisanat et de Commerces (FIVEAC), tels que présentés dans le rapport joint à la présente daté du 28 avril 2022, établi par la société BfB Société Fiduciaire Bourquin frères et Béran SA, sise à la rue de la Corraterie 26, 1211 Genève.
4. De donner décharge au Conseil de la Fondation communale pour l'Installation à Versoix d'Entreprises, d'Artisanat et de Commerces (FIVEAC), de la gestion de ses comptes 2021, avec remerciements pour le dévouement qu'il apporte à ses fonctions.

## **8. MOTIONS**

- a. Le rapport du Conseil administratif concernant la motion M6 « Pour la reprise du projet de revalorisation des n° 57-59 route de Suisse (parcelle Buffat) » est attendu pour la séance du mois de septembre.
- b. Projet de motion M8 « Stratégie judiciaire de la Mairie contre des médias et des journalistes : Stop aux dépenses ! »

M. Diaz prend la parole :

« Le Conseil municipal  
vu l'article 29 de son règlement ; considérant :

- Les montants très élevés engagés dans des procédures judiciaires ouvertes tous azimuts contre des journalistes et des médias par le Conseil administratif et le secrétaire général ;
- Les récentes décisions de justice défavorables au Conseil administratif et au secrétaire général ;
- Le dépassement budgétaire significatif, pour ces motifs, constaté dès l'exercice 2021, environ CHF 60'000.- ayant été dépensés en à peine plus de trois mois ;
- Le provisionnement récent d'un montant considérable de CHF 250'000.- dans ce contexte en prévision de dépenses futures du même type ;
- La disproportion des moyens engagés par le Conseil administratif au regard des objectifs qu'il explique poursuivre,

invite le Conseil administratif

- à changer de stratégie pour stopper immédiatement les dépenses inutiles, notamment en mettant un terme aussitôt que possible aux procédures judiciaires engagées contre des médias et des journalistes ;

- à informer par anticipation la commission Finances, administration et économie du Conseil municipal de tout éventuel dépassement budgétaire dans ce contexte en 2022 et à l'avenir, pièces à l'appui. »

### Discussion

M. Marquis prend la parole :

« Le PLR a rappelé publiquement et aussi simplement que possible sa position concernant cette problématique. Il ne s'agit pas d'accuser à tort et à travers, il ne s'agit pas d'attribuer des bons points et des mauvais points, pire, à procéder à des attaques personnelles. La moralité à retenir de cette crise c'est qu'elle révèle toute la force de notre génie helvétique. En effet, sans la collégialité, sans la passion des institutions, du principe de milice, clin d'œil aux pompiers, notre système se grippe et déraile mais nous ramènera inmanquablement à ces mêmes principes car les idées restent.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

A la veille du solstice d'été et de la pause estivale, lançons donc ce soir un dernier appel à notre Conseil administratif : le rififi ça suffit ! »

M. Ricci prend la parole :

« En tant que Président de la commission des finances, je demande à notre Conseillère administrative déléguée aux finances, Mme Tchamkerten, de produire lors de la prochaine séance de la commission FAE, un état précis des finances et toute information relative à la ligne « honoraires et consultants » et ceci dans son intégralité. »

Constatant le temps et l'énergie très importants dépensés pour parler de la thématique évoquée dans la motion, M. Tamone considère qu'il n'y a rien à ajouter et qu'il est temps de stopper ces dépenses.

M. Christian Varonier signale que ces pièces ont été produites lors des dernières commissions des finances.

Mme Tchamkerten entend les recommandations qui font l'objet de la motion et constate pour sa part qu'elles sont frappées au coin du bon sens. J'espère que le Conseil administratif pourra raisonnablement et de manière consensuelle en tenir compte à la rentrée.

M. Curvaia indique que le PDC-Le Centre soutient cette motion.

La parole n'est plus demandée et la Présidente soumet cette motion aux voix du Conseil municipal.

Le renvoi au Conseil administratif de la motion M8 « Stratégie judiciaire de la Mairie contre des médias et des journalistes : Stop aux dépenses ! » est accepté par 21 oui, aucun non et 3 abstentions (24 votants).

### **Stratégie judiciaire de la Mairie contre des médias et des journalistes : STOP aux dépenses !**

Le Conseil municipal  
vu l'article 29 de son règlement ;

considérant :

- Les montants très élevés engagés dans des procédures judiciaires ouvertes tous azimuts contre des journalistes et des médias par le Conseil administratif et le secrétaire général ;
- Les récentes décisions de justice défavorables au Conseil administratif et au secrétaire général ;
- Le dépassement budgétaire significatif, pour ces motifs, constaté dès l'exercice 2021, environ CHF 60'000.- ayant été dépensés en à peine plus de trois mois ;
- Le provisionnement récent d'un montant considérable de CHF 250'000.- dans ce contexte en prévision de dépenses futures du même type ;
- La disproportion des moyens engagés par le Conseil administratif au regard des objectifs qu'il explique poursuivre,

invite le Conseil administratif

- à changer de stratégie pour stopper immédiatement les dépenses inutiles, notamment en mettant un terme aussitôt que possible aux procédures judiciaires engagées contre des médias et des journalistes ;
- à informer par anticipation la commission Finances, administration et économie du Conseil municipal de tout éventuel dépassement budgétaire dans ce contexte en 2022 et à l'avenir, pièces à l'appui.

## 9. RESOLUTIONS

Projet de résolution R2 « Préavis du Conseil municipal en vue de la nomination du lieutenant Thomas Stalder en tant que commandant de la Compagnie 52 des sapeurs-pompiers volontaires de Versoix, avec le grade de capitaine. »

La Présidente fait une brève introduction :

« M. Philippe Blanchard a pris sa retraite en tant que commandant de la Compagnie 52 des sapeurs-pompiers le 31.12.2021. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, le lieutenant Stalder occupe la place de commandant ad intérim et a dû, pour assumer cette fonction, accomplir une formation à l'école de commandant des sapeurs-pompiers, ce qu'il a fait et réussi. »

M. Riat, Président de la commission bâtiment, gérance, protection de la population prend la parole :

« Lors de sa séance du 30 mai 2022, la commission BGPP avait un point important à traiter : la nomination du lieutenant Thomas Stalder en qualité de nouveau commandant de la Compagnie 52 des sapeurs-pompiers volontaires de Versoix.

M. Thomas Stalder a grandi aux Avanchets. A 19 ans il obtient son diplôme d'ingénieur en informatique. Utopiste, selon ses propres termes, il décide de renoncer à l'armée et choisit l'alternative du service civil. Il effectue 390 jours de service dans l'accueil aux requérants d'asile et au service de la

délégation de la jeunesse de la Ville de Genève. Il emménage à Versoix en 2004. Père de 3 enfants, il travaille depuis 22 ans dans une petite entreprise d'informatique. En 2010, lors de la fête de la jeunesse, il passe devant un stand tenu par les sapeurs-pompiers volontaires de la commune. Toujours désireux d'être au service de la population, il se dit alors « pourquoi pas moi ? ». Il effectue son école de formation de base en 2011, son école de sous-officiers en 2013, l'école de chef d'intervention en 2014 et devient en 2015 sergent major et décide dans la foulée de devenir instructeur sapeur-pompier pour le canton. Il complète sa formation en 2019 en obtenant son brevet fédéral d'instructeur. Il effectue son école d'officier en 2020 et son école de commandant en 2021 qu'il vient de terminer avec des résultats brillants. Actuellement commandant ad intérim avec le grade de lieutenant, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la suite du départ de Philippe Blanchard, Thomas Stalder est très investi dans son engagement au sein de la Compagnie, toujours à la recherche d'idées et d'innovation pour créer une nouvelle dynamique. Il est bien ancré à Versoix depuis 18 ans avec l'envie de s'engager au service de la population.

Lors de la dernière séance BGPP du 30 mai dernier, selon la procédure en vigueur et en référence à la loi sur l'administration des communes, il revient aux membres de ladite commission de préavisier cette décision avant de la faire valider au Conseil municipal par un vote consultatif sous forme de résolution. En effet, la nomination du nouveau commandant au grade de capitaine doit suivre cette voie. Je suis en mesure de vous affirmer que toutes et tous reconnaissent les qualités intrinsèques du lieutenant Thomas Stalder pour ces fonctions. Il est le candidat idéal, ambitieux et dynamique, il saura sans nul doute relever le défi et nous comptons sur lui pour assumer cette charge conséquente. C'est donc à l'unanimité des 8 membres présents que la commission BGPP a préavisé favorablement la nomination du lieutenant Thomas Stalder en qualité de nouveau commandant de la Compagnie 52 des sapeurs-pompiers volontaires de Versoix avec le grade de capitaine.

Toutes nos félicitations ! »

*Applaudissements.*

M. Tamone prend la parole :

« J'aimerais dire quelle chance nous avons d'avoir des institutions comme celle que nous venons de décrire et d'avoir des gens comme vient de décrire M. Riat. Vous savez mon attachement aux institutions et parmi elles, la Compagnie des sapeurs-pompiers volontaires. J'aimerais leur donner un immense coup de chapeau et des grands remerciements de la part des Vert.e.s de Versoix. »

M. Curvaia tient à dire sa fierté de faire partie de la Compagnie 52 des sapeurs-pompiers volontaires. Il relève l'importance de l'investissement consenti par tous les membres de la Compagnie et encourage tous les membres du Conseil municipal à en parler autour d'eux. Il remercie le lieutenant Stalder de s'investir sans compter au sein de la Compagnie.

La parole n'est plus demandée et la Présidente soumet cette résolution au vote consultatif du Conseil municipal.

**Préavis pour la nomination du lieutenant Thomas Stalder en tant que commandant de la Compagnie 52 des sapeurs-pompiers volontaires de Versoix, avec le grade de capitaine**

conformément à l'article 30A, alinéa 3, lettre a, de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

vu le préavis de la commission Bâtiments, gérance et protection de la population du 30 mai 2022 ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal

**DECIDE**

par 24 oui, 0 non et 0 abstentions

1. D'approuver la proposition de nomination en tant que commandant de la Compagnie 52 des sapeurs-pompiers volontaires de Versoix, avec le grade de capitaine, dès le 1<sup>er</sup> juillet 2022, du lieutenant Thomas Stalder, né en 1978, de nationalité suisse et domicilié à Versoix.

*Applaudissements.*

**10. QUESTIONS**

- a. Question orale de Mme Brünisholz qui demande où en est sa demande du 7 mars 2022 concernant la pétition déposée en septembre 2020 par le collectif « Versoix égalité ».

M. Lambert indique que le Conseil administratif est entré en matière sur ce dossier et a activé la procédure auprès de la commission cantonale concernée en vue de la mise en œuvre d'une proposition faite par l'Association du Patrimoine versoisien.

- b. Question orale de M. Foster qui demande, concernant la pétition « Pour un accès libre des rives du lac », si le grand public va être intégré dans le groupe de travail.  
Une réponse du Conseil administratif est attendue lors de la séance du mois de septembre au plus tard.

- c. Question orale de M. Leiser qui demande : un nouveau projet sera-t-il mis en place suite à la dissolution de la FIVEAC ? Si oui, quand ?

M. Lambert signale que la stratégie et les ressources mises en œuvre concernant ce dossier ont été exposés à la commission FAE par M.

Lambert et Mme Dubois, déléguée à la promotion économique. L'idée est d'activer le réseautage avec les entreprises (organisation du déjeuner des entreprises) et d'obtenir des précisions quant à la stratégie cantonale en matière de promotion économique dont le soutien aux communes est assez faible (participation à deux séances cantonales par année). Par ailleurs, les contacts avec l'ADER sont maintenus et Mme Dubois travaille sur un concept de mini forums et de rencontres avec les acteurs de la promotion économique.

- d. Question orale de Mme Chaudieu : au cas où les plaignants seraient déboutés en justice sur les affaires judiciaires en cours, sont-ils tenus de rembourser les finances communales ?
- e. Question orale de Mme Chaudieu qui demande, concernant les appareils de mesures du bruit des avions : la commune et le Conseil administratif ont-ils les compétences pour que cet appareillage de mesure soit réinstallé afin de déterminer les courbes de vacarme sur la commune ?

M. Lambert indique qu'il y a deux types de mesures : celles entreprises par l'Aéroport et le réseau de micros mis en place pour le compte de l'ATCR (Association transfrontalière des communes riveraines de l'aéroport). Actuellement l'ATCR réfléchit à la reprise de l'entretien de ces micros et la mise en place d'un protocole d'entretien.

- f. Question orale de M. Conus qui demande, concernant le container de location de vélos de Versoix Roule, pourquoi il n'a pas été réinstallé.

M. Lambert indique qu'il n'y a pas eu en 2022 de commande pour Versoix Roule en raison de la mise en place du réseau « VéloPartage » dont Versoix Roule fait partie (concurrence déloyale). Il regrette par ailleurs, que VéloPartage n'ait pas réussi à honorer ses commandes de vélos électriques et que les effectifs attendus à la gare de Versoix ne soient pas atteints.

- g. Question orale de M. Tamone qui demande, pourquoi la publication des projets (motions, résolutions) concernant le Conseil municipal autres que l'ordre du jour, ne sont pas publiés sur le site internet de la commune. Cela lui semble en effet nécessaire afin d'assurer la transparence des activités politiques et pour faciliter le travail des journalistes.
- h. Question orale de M. Leiser qui demande, concernant les aménagements sur la route de Suisse, si les recommandations en lien avec la sécurité et la dangerosité de certains éléments évoquées dans le rapport du groupe de travail formés de Conseillers municipaux ont été suivies d'actions et d'améliorations, si oui, lesquelles.

M. Lambert confirme que le rapport avait été transmis à l'OCT pour être intégré à l'audit réalisé sur la sécurité de la route de Suisse. Une rencontre a eu lieu entre le Conseil administratif et l'OCT le 8 juin

dernier avec une présentation assez succincte. Un compte-rendu et un point de situation seront présentés à la commission AT fin août.

## 11. PETITIONS

Néant.

## 12. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

### Mme Ornella Enhas, Maire

#### Cohésion sociale

Mme Enhas signale que dans le cadre du plan canicule les services communaux ont commencé à distribuer des gobelets aux personnes âgées de plus de 75 ans et habitant sur la commune. Il s'agit d'une action visant leur rappeler l'importance de s'hydrater ainsi que favoriser les actes de solidarité entre les habitants des quartiers.

Mme Enhas signale la mise en place par l'association Viva qui propose gratuitement une série d'activités physiques à l'attention du public senior pendant les mois de juillet et août au parc Joli-Port et dans le préau Lachenal.

#### Sport

##### Basketball

Mme Enhas encourage chacune et chacun à aller soutenir le club Versoix Basket qui fête son 50<sup>ème</sup> anniversaire et organise un tournoi de basketball 3x3 tout public ce dimanche 26 juin 2022 au Centre sportif de la Bécassière.

Mme Enhas signale que l'équipe de 2<sup>e</sup> ligue du Versoix Basket a gagné la Coupe genevoise.

##### Football

Mme Enhas signale que l'équipe de Juniors D Team Léman, issue du partenariat entre Versoix et Collex-Bossy, a gagné la coupe genevoise le week-end dernier.

Bravo pour ces beaux résultats !

##### Les Potes-au-feu

Mme Enhas signale un résultat exceptionnel pour l'équipe des Potes-au-feu de Versoix qui a remporté le concours gastronomique en plein air le 11 juin dernier à Pully.

M. Lambert précise que les Potes-au-feu ont remporté le concours parmi 11 concurrents avec un magnifique score de 293 points.

*Applaudissements.*

##### Agenda des manifestations communales

- Mercredi 29 juin 2022 à 12h30 : Cérémonie des Jubilaires du Corps enseignant à la Salle Ecogia.
- Jeudi 30 juin 2022 à 19h00 : Cérémonie de fin de scolarité des 8P au préau Lachenal (sur inscription).

- Vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2022 : Cortège des promotions, rendez-vous à la Résidence Bon-Séjour à 18h15 pour la mise en place du cortège.
- Dimanche 31 juillet 2022 à 18h00 : Début des Festivités du Premier Août avec la guinguette du Sauvetage dès 18h00 sur le quai de Versoix
- Lundi 1<sup>er</sup> août 2022 : ouverture des stands dès 18h00 sur le quai de Versoix. 21h00 Cortège aux lampions et feux d'artifice. Le programme complet sera distribué (tout ménage).

### **M. Cédric Lambert, Vice-Maire**

#### Urbanisme

1<sup>er</sup> septembre 2022 à 19h00, salle Lachenal (bas) : atelier d'information sur l'image directrice du canal de Versoix dans le cadre du projet « Biodiversité en milieu urbain ». Sur inscription avant le 26 août 2022 à l'adresse [urbanisme@versoix.ch](mailto:urbanisme@versoix.ch).

#### Travaux, voirie, espaces publics

- Chemin des Colombières : pose de la dernière couche dans la semaine du 11 juillet 2022.
- Chemin Ami-Argand : première saignée des SIG en cours.
- Route de Saint-Loup : travaux sur le bassin de rétention en cours. Au moment de la pose du caisson, les membres du Conseil municipal seront invités. Informations à suivre.
- Centre sportif : les travaux de rénovation du terrain D ont démarré.
- Chemin de Pont-Céard : travaux SIG avec déviation de la trajectoire de la ligne (mise en sens unique pour une semaine).
- Présentation par le service des forêts de la gestion forestière le samedi 1<sup>er</sup> octobre 2022, avec visite de sites, ouvert à l'ensemble du Conseil municipal. Informations suivront.

#### Culture

- Du 9 au 26 juin 2022, de 9h00 à 21h00 : « Pianos égarés », Belvédère de Port Choiseul.
- Samedi 25 juin 2022 de 10h00 à 16h30 : Fête de la musique, esplanade Versoix Centre-Ville et Place du Bourg.
- Expositions d'été dans le hall du Boléro
- Du 5 juillet au 14 août 2022 : Les peintures d'Edouard Ravel interprétées par les enfants de Versoix, hall du Boléro.
- Du 4 juillet au 20 août 2022 : Stages Cirquenbulle, Versoix, terrain des Colombières.
- Du 16 juin au 2 octobre 2022 : Laurence & Waldemar Deonna – Photographies, Galerie du Boléro
- 2, 3, 9 et 10 juillet 2022 : Ciné plage, accueil dès 19h00, concert à 20h00 et projection du film à 22h00.
- Du 15 août au 2 octobre 2022 : Journées du patrimoine sur les loisirs, Port Choiseul et le canal de Versoix, en partenariat avec l'Association du Patrimoine versoisien.
- Du 6 juillet au 11 août 2022 : « Livres en liberté » à disposition pendant tout l'été dans différents lieux de Versoix (plage de Port-Choiseul, Belvédère de Port-Choiseul, Pelotière, piscine de la Bécassière).
- Vendredi 26 et samedi 27 août 2022 : Zooloo Festival, Port Choiseul (la Grève).

- Vendredi 17 juin 2022 : Inauguration des festivités du 250<sup>e</sup> anniversaire de l'Observatoire Astronomique de l'Université de Genève qui aura lieu en 2023.

**Mme Jolanka Tchamkerten, Conseillère administrative**

Pompiers volontaires - compagnie 52

A l'aide d'une projection sur grand écran, Mme Tchamkerten rend hommage à la Compagnie des Sapeurs-Pompiers de Versoix :

18 juin 2022, un jour particulier qui a marqué l'histoire de la compagnie 52 des sapeurs-pompiers volontaires de Versoix.

Démission de P. Blanchard à fin 2021, nomination de T. Stalder comme commandant ad intérim.

La passation de commandement était programmée déjà à la fin de l'année dernière mais a dû être reportée plusieurs fois en raison des mesures sanitaires en vigueur.

Powerpoint :

- 1) La journée du 18 juin a commencé par un exercice de compagnie, tenu secret jusqu'au dernier moment, un exercice un peu particulier dont le but était de retrouver une cohésion de groupe, cohésion mise à mal après la période COVID.
- 2) Il s'agissait de construire un radeau avec différents éléments mis à disposition.
- 3) Ce radeau devait dans la mesure du possible flotter sans chavirer pour transporter ses passagers pour un petit tour sur le lac.
- 4) La matinée s'est terminée par une partie plus sérieuse et un brainstorming sur les rôles et les motivations des membres de la compagnie.
- 5) Les retours de cette matinée ont été très favorables et je félicite le commandant T. Stalder pour cette initiative.
- 6) La fin d'après-midi a été consacrée à la passation officielle du commandement. Le passage de témoin s'est fait entre notre ancien capitaine P. Blanchard et T. Stalder, en présence du conseil administratif, de membres de l'OCPAM, le commandant du groupement SIS, quelques commandants de compagnies de sapeurs volontaires des communes voisines, les membres de la compagnie 52 et leurs familles, les anciens sapeurs de la compagnie.
- 7) Quelques discours ont ponctué la cérémonie (Philippe).
- 8) Thomas.
- 9) Le tonne-pompe a été baptisé le Philippe.
- 10) Photo des 3 capitaines.
- 11) Le commandant du SIS remet une pive d'or à notre ancien capitaine en souvenir d'une mésaventure due précisément à une pive. Une cérémonie qui marque un tournant dans l'histoire de la compagnie 52. En effet les prochains défis seront de taille. Comme je l'évoquais samedi, il s'agira de se déterminer si la compagnie 52 rejoint le groupement intercommunal ou pas, et si oui, à quelle échéance.

En bref une magnifique fête. Merci aux organisateurs et aux services communaux qui ont participé au succès de la fête.

Sur le même sujet je me dois de vous faire part de quelques changements au sein de la compagnie.

Démissions : Caporal Igor Alvarez (déménagement)

Sapeur Marco Truant (SIS)

Sapeuse Lou Rauss (raison professionnelle)

Deux sapeurs ont terminé leur formation de base : Sebastian Luna et Fatimatou Mboup.

Changements de grade : Marine Glauser a obtenu le grade de caporal.

Ludovic Maye a obtenu le grade de fourrier, Lorenzo Maggio celui de lieutenant et bien sûr (vous venez de le préavisier) Thomas Stalder celui de capitaine. A toutes et tous nos chaleureuses félicitations. Nous leur souhaitons beaucoup de satisfaction dans leurs nouvelles fonctions.

Au vu de tous ces changements je me suis permise d'inviter l'état-major de notre compagnie afin de pouvoir féliciter ses membres en direct et publiquement. J'appelle donc : Ludovic Maye (fourrier), Lorenzo Maggio (lieutenant), Basilio Curvaia (plt), José Folgar (plt), et Thomas Stalder (capitaine). Philippe Kaeppel (sgtm) est excusé en vacances.

*Applaudissements.*

Chers membres de l'état-major,

Je vous remercie d'avoir répondu présents à notre invitation et au nom du Conseil administratif, je vous adresse mes plus sincères félicitations et vous souhaite plein succès dans votre engagement au service de la population. Votre mission reste essentielle, vous êtes en contact direct avec nos concitoyens pour leur venir en aide et assurer leur sécurité. Je me réjouis de relever les prochains défis avec vous et tous les membres de la compagnie. Maintenant j'invite la présidente du CM à remettre un cadeau à notre nouveau capitaine.

*Applaudissements.*

#### Plan climat communal

A l'aide d'une projection sur grand écran, Mme Tchamkerten effectue un point de situation sur le plan climat communal afin de répondre à la demande de la commission du développement durable.

Pour rappel, le Conseil municipal a voté le 31 mai 2021 un crédit d'étude de CHF 55'000.- TTC destiné à l'élaboration d'un plan climat communal, une première au niveau du canton pour une commune. Les points suivants sont abordés :

- les étapes de réalisation (diagnostic de l'état des lieux, bilan des actions déjà réalisées, définition des objectifs et de la stratégie basés sur ce que propose le plan climat cantonal, suivi de l'évolution et de la réalisation des mesures et de l'atteinte de objectifs)
- la méthodologie

- l'articulation vis-à-vis des services communaux (entretiens avec les services communaux, recensement des actions entreprises, importante implication des services)
- la typologie des actions
- le calendrier.

D'autres informations sont disponibles dans le procès-verbal de la commission du développement durable du 10 mai 2022.

### **13. HOMMAGE À M. MICHEL CELA, MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL DÉMISSIONNAIRE**

La Présidente prend la parole :

« M. Cela est élu au Conseil municipal le 15 mars 2020. Il prête serment le 2 juin 2020 pour la législature 2020-2025. Il siège dans deux commissions : la commission finances, administration et économie et la commission du développement durable. Ses prises de paroles, ses attentes, ses craintes souvent exprimées en commissions n'ont à ses yeux pas été suffisamment entendues. Le Bureau du Conseil municipal a reçu sa lettre de démission en date du 22 mars 2022. Le Conseil municipal ainsi que le PDC Versoix-Le Centre remercient M. Cela pour son implication et son travail au sein de notre commune et lui souhaitons beaucoup de plaisir dans ses nouveaux projets. »

*Applaudissements.*

### **14. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Pour faire suite aux récentes démissions de MM. Cela, Chappatte et Schenker et M. Ricci transmet la nouvelle répartition des membres des commissions :

- Membres de la commission finances, administration et économie (FAE) :  
Mme Muriel de Terwangne et M. Daniel Ricci.
- Membres de la commission aménagement et transports (AT) :  
M. Daniel Ricci et M. Beat Zeder.
- Membres de la commission de la cohésion sociale (CS) :  
Mme Elea Schmied et M. Djamel Bourbala.
- Membre de la commission bâtiments, gérance et protection de la population (BGPP) :  
M. Basilio Curvaia.
- Membres de la commission développement durable (DD) :  
M. Basilio Curvaia et M. Beat Zeder.
- Membres de la commission culture, sport et manifestations (CSM) :  
Mme Muriel de Terwangne et Mme Elea Schmied.

A noter que M. Djamel Bourbala prêtera serment lors de la séance du Conseil municipal du 12 septembre 2022. Il siègera en commission à partir de cette date.

**15. DIVERS**

**15.1.** M. Tamone prend la parole : « Les Vert.e.s de Versoix souhaitent s'insurger d'une situation plus que malheureuse constatée durant ces 15 derniers jours. Les pendulaires de Versoix et environ qui se rendent en Ville de Genève en faisant usage de leur vélo en passant par la route de Suisse ont tous subi quelques centaines de mètres avant le Jardin Botanique les assauts parfois peu modérés des agents des forces de l'ordre qui exigeaient que les cyclistes accomplissent un détour par Pregny-Chambésy en raison des mesures mises en place dans le cadre de la conférence de l'OMC. Le même scénario se reproduisait également en sens inverse. Aussi, nombreux sont celles et ceux qui ne bénéficiant pas d'une assistance électrique, ont sué afin de gravir la route de Pregny, le chemin de l'Impératrice, l'avenue de France ou de la Paix. Tous ont vu leur trajet largement démultiplié en temps et en distance. Alors que dans le même temps, les véhicules motorisés et polluants n'étaient entravés en rien dans leur liberté de mouvements et pouvaient continuer leur route sans ambages. Quel scandale !

Cela est d'autant plus déplorable qu'aujourd'hui où les signes du réchauffement climatique sont sur nos têtes, il s'agit de tout mettre en œuvre pour agir vite, notamment sur la mobilité des citoyennes et des citoyens.

Ce type de mesure d'entrave à la mobilité des cyclistes est néfaste car elle agit comme un facteur de démotivation et pousse vers la mobilité motorisée, et bien souvent climatisée.

Il est incroyable de relever que le 7 juin le Conseil d'Etat fixait des objectifs ambitieux pour la mobilité afin de respecter le plan climat et dans le même temps une décision de cette nature était prise alors qu'il était tout à fait possible de modifier les flux de circulation en intégrant pleinement la préservation de la mobilité limitant les émissions de CO2.

Aussi, nous allons envoyer une lettre au conseil d'Etat afin que les plans de mobilité extraordinaires ne pénalisent plus jamais les citoyennes et les citoyens qui font l'effort de la mobilité individuelle douce.

**15.2.** M. Varonier revient sur les travaux en cours au chemin Ami-Argand. Il remercie les agents de la police municipale de leur travail de sensibilisation, notamment avec la mise en place d'un dos d'âne. Il trouverait plus logique d'interdire les véhicules autres que les riverains d'accéder à ce chemin.

**15.3.** M. Kapp tient à adresser ses remerciements au Conseil administratif pour avoir donné accès au rapport complet de l'audit concernant les comptes 2021 de la Ville de Versoix. Il tient également à signaler qu'il a beaucoup apprécié le travail effectué dans ce contexte par M. Cela, toujours dans l'intérêt de la commune.

**15.4.** M. Marquis tient à souligner, dans le contexte du système de milice relevé par Mme la Présidente, une démonstration hors du commun avec les hommages rendus à l'état-major de la compagnie des Sapeurs-Pompiers de Versoix. Dans le même ordre d'idée, il signale la

participation de Mme Tchamkerten et quelques membres du Conseil municipal au don du sang organisé notamment par les Samaritains de Versoix. La pérennisation de cette sortie est envisagée et une nouvelle invitation sera adressée d'ici quelques semaines aux membres du Conseil municipal.

- 15.5.** M. Marquis signale avoir participé avec Mme Tchamkerten et quelques Conseillers municipaux au don du sang récemment organisé par les Samaritains de Versoix et encourage chacune et chacun à se joindre à eux pour une prochaine fois.

*Parole au public*

M. Dupanloup demande où en est l'étude sur la zone villas, quelle sont les prises de position de la commission de l'urbanisme et quel est le calendrier prévu.

M. Lambert indique que les propositions et la prise de position par la commission doivent être examinées avec l'Etat afin de les confronter au plan directeur et aux stratégies communales et cantonales. Une présentation publique n'est pas encore prévue au calendrier.

La parole n'est plus demandée et la Présidente lève la séance à 22h00.

\* \* \* \* \*